DOSSIER DE PRESSE

10 juin 2021

LES RENDEZ-VOUS DU MONDIAL DU BÂTIMENT : LE POINT SUR LE ZÉRO RESSAUT

Organisés tous les mois sous l'impulsion des salons **BATIMAT**, **IDÉOBAIN** et **INTERCLIMA**, "Les Rendez-vous du Mondial du Bâtiment" décryptent les grandes tendances de la construction.

À l'occasion de la troisième édition qui s'est tenue le 7 mai, le Mondial du Bâtiment a réalisé **un sondage exclusif**[1] sur la perception du zéro ressaut par les acteurs professionnels de la filière.

Des chiffres qui ont notamment pu être commentés lors du "Grand Dossier du Mondial du Bâtiment" dont le thème était « ***Accessibilité : en quoi le zéro ressaut en salles de bains impacte-t-il tout le bâtiment ?*** »

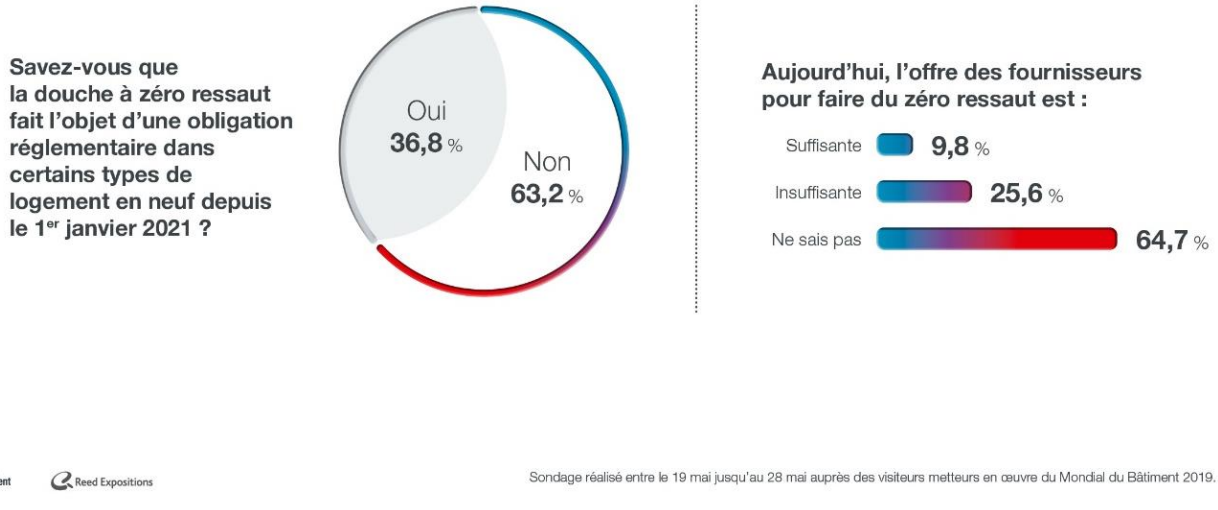
Pour débattre autour de cette question et apporter un éclairage d'experts, étaient réunis autour de la table :

- André AUGST, Vice-président CEP-CICAT Ingénieur IPF expert en accessibilité.
- Claire LE QUELLEC, Présidente du Conseil Français des Architectes d'Intérieur.
- Hubert MAITRE, Secrétaire général de Afisb association des industries de la salle de bains.
- Julien SERRI, Délégué National aux Affaires Techniques du Pôle Habitat FFB.

[1] *Sondage réalisé entre le 19 mai jusqu'au 28 mai auprès des visiteurs metteurs en œuvre du Mondial du Bâtiment 2019.*

LE ZÉRO RESSAUT VU PAR LES INSTALLATEURS

LES CHIFFRES CLÉS DU SONDAGE EXCLUSIF DES RENDEZ-VOUS DU MONDIAL DU BÂTIMENT



Le sondage réalisé à l'occasion de la table ronde par le Mondial du Bâtiment sur le zéro ressaut vu par les installateurs démontre qu'il reste encore beaucoup de choses à éclaircir. En effet, alors que la règlementation impose une zone de douche avec un accès sans ressaut depuis le 1er janvier 2021, 63,2 % des personnes ayant répondu au sondage déclarent ne pas le savoir.

Ils sont par ailleurs 64,7 % à ignorer si l'offre des fournisseurs est suffisante pour répondre à cette obligation et 25,6 % à penser qu'elle est insuffisante.

Ces chiffres, mais aussi toutes les questions relatives à cette règlementation, ont été longuement débattus par les quatre intervenants du "Grand Dossier du Mondial du Bâtiment".

Ce qu'il s'est dit lors du grand débat…

Durant 45 minutes, les quatre intervenants ont débattu autour du sujet du zéro ressaut. L'occasion pour eux de revenir sur les aspects positifs de cette réglementation mais aussi sur les points qui restent à éclaircir.

- **Une évolution globalement saluée**

« *Il s'agit d'une évolution naturelle et souhaitable*, souligne Hubert Maitre. *Aujourd'hui, il y a 9 % de personnes handicapés en France et 9 français sur 10 aimeraient pouvoir adapter son logement. Nous devons donc répondre à ces besoins et à ses demandes.* »

Claire Le Quellec ajoute : « *Le logement doit aujourd'hui être évolutif et fonctionnel. En tant qu'architecte, je travaille sur toute l'ergonomie du logement, pas uniquement de la salle de bains. Mais celle-ci représente un défi notamment par ses dimensions souvent restreintes.* ».

Et pour André Augst : « *Il est important de ne pas faire des salles de bains identiques pour tous. La salle de bains doit avant tout rester un lieu agréable à vivre et à regarder, pour toute la famille.* »

- **Mais des points à préciser**

« *Les fabricants n'ont pas été impliqués dès le départ des concertations. Aujourd'hui, ils manquent d'éléments concrets pour répondre à ces évolutions, notamment en ce qui concerne les dimensions qui leurs sont demandées pour les produits.* », déplore Hubert Maitre rejoint par André Augst : « *Il y a un véritable problème au sujet des dimensions demandées car il n'est pas précisé s'il s'agit de dimensions carrelage terminé ou à poser. Et il n'existe pas de bac à douche de 122 cm !* »

Pour Julien Serri : « *Les chiffres qui concernent la méconnaissance des installateurs sont frappants, mais ce qu'il est aussi important de noter et que nous avons pu constater, c'est que la règlementation est sujette à différentes interprétations.* ». De son côté André Augst précise : « *Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que la loi date en fait de 2005. Elle évolue, certes, mais ne change pas fondamentalement. Et depuis l'origine, l'objectif est d'arriver à la généralisation du zéro ressaut.* »

Les quatre intervenants déplorent tous par ailleurs les surcoûts qui vont découler de l'application de ce décret et qu'ils estiment à 4 000 € par logement.

- **Des professionnels mobilisés**

« *Les fabricants ont la capacité à créer de nouveaux produits et à s'adapter à de nouveaux modes de fabrication. Ils sont réactifs et à l'écoute.* », indique Hubert Maitre.

Quant à Julien Serri, il précise : « *Nous avons constitué des groupes de travail pour récolter les avis de tous les métiers concernés par ces évolutions. Car il est difficile de faire cohabiter toutes les contraintes des différents métiers. Nous avons donc élaboré un guide qui sera disponible dès septembre pour décrypter ce sujet complexe.* »

Les Rendez-vous du Mondial sont à voir ou à revoir ici

ARRÊTÉ « DOUCHE ZÉRO RESSAUT »

Depuis le 1er janvier 2021, dans les logements situés en rez-de-chaussée (pour les permis de construire déposés depuis cette date) ou dans les étages desservis par ascenseur (pour les dépôts à compter du 1er juillet), au moins une salle d'eau, située au niveau d'accès au logement, doit être équipée d'une zone de douche dont l'accès se fait sans ressaut, ou d'une baignoire, laquelle pourra être réaménagée en douche sans intervention sur le gros œuvre, ni modification du volume de la salle d'eau hormis l'installation de toilettes. Les maisons individuelles (sauf celles construites pour leurs propres propriétaires), ainsi que les logements des bâtiments d'habitation collectifs sont concernés. La surface, rectangulaire, de la zone de douche doit être au minimum de 90 × 120 cm, et la hauteur minimale de 180 cm.

L'arrêté du 17 septembre 2020 modifie un précédent texte, datant de 2015 qui imposait seulement que le ressaut de la douche soit « limité afin de permettre son accès en toute sécurité ».

Les prochains « Rendez-vous du Mondial du Bâtiment » auront lieu le vendredi 2 juillet.
Le Grand Dossier abordera le thème : **Quelles solutions pour réduire l'empreinte carbone des chantiers ?**

Suivez les salons sur les sites

www.batimat.com
www.ideobain.com
www.interclima.com

et sur les réseaux sociaux

VOS CONTACTS PRESSE

Service de presse off & on-line
CLC Communications - Tél. : 00 33 1 42 93 04 04
Gilles Senneville/g.senneville@clccom.com - Jérôme Saczewski/j.saczewski@clccom.com
INTERCLIMA : Laurence Bachelot/l.bachelot@clccom.com
IDÉOBAIN : Christelle Maupetit/c.maupetit@clccom.com
Mondial du Bâtiment et **BATIMAT** : Christelle Grelou/c.grelou@clccom.com – Ingrid Jaunet /i.jaunet@clccom.com

Responsable Communication Presse
Reed Expositions - Tél. : 00 33 1 47 56 50 13
Frédérique Sauer/frederique.sauer@reedexpo.fr

À propos de REED EXPOSITIONS FRANCE - www.reedexpo.fr

Présent sur 18 secteurs d'activité, avec 40 salons leaders dont Batimat, EquipHotel, IFTM Top Resa, Expoprotection, Pollutec, SITL, Maison&Objet*, Fiac, Paris Photo… et 45 sites internet et blogs, Reed Expositions apporte à ses clients les contacts, les contenus et les réseaux pour accélérer leur développement. Plus de 18 600 entreprises et 1,08 million d'acheteurs français et étrangers sont clients de ses événements.

Reed Expositions fait partie du groupe Reed Exhibitions, l'un des premiers organisateurs mondiaux de salons et leader sur le marché français avec plus de 60 manifestations et 2 filiales, Reed Expositions France et Reed Midem.

*organisé par la SAFI, filiale de Reed Expositions et d'Ateliers d'Art de France

Reed Expositions